



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2015

Ordre du jour

1. Remerciements Alexandre Tangerini / Isabelle Gabriel
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal du 30 juin 2015
4. Projet de fusion : compte-rendu du groupe de travail
5. Modification du tarif des repas relatif à l'accueil préscolaire (crèche)
 - 5.1. Discussion
 - 5.2. Approbation
6. Modification et approbation du budget d'investissements 2015
 - 6.1. Financement du crédit complémentaire pour la place de jeux « Petits Anges »
 - 6.1.1. Présentation
 - 6.1.2. Rapport de la Commission financière
 - 6.1.3. Approbation du crédit complémentaire et bouclage du compte
 - 6.2. Approbation de la modification du budget d'investissement 2015
 - 6.2.1. Rapport de la Commission financière
 - 6.2.2. Approbation du budget d'investissement 2015
7. Election d'un nouveau membre à la Commission financière (remplacement Isabelle Gabriel)
8. Election d'un nouveau membre au bureau du Conseil général (remplacement Isabelle Gabriel)
9. Informations du Conseil communal
 - 9.1. Informations liées au recours au Tribunal fédéral concernant « Coquagenoud »
 - 9.2. Bilan annuel « mobilité »
 - 9.3. Situation Valtraloc
 - 9.4. Informations concernant le Réseau Santé et Social de la Veveyse/EMS
 - 9.5. Tarif de l'accueil extrascolaire (AES)
 - 9.6. Mise en route d'un Conseil des parents à partir de 2016
 - 9.7. Informations sur la suite des travaux de l'école

M. Guillaume Savoy, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public, les représentants de la Commune de Vuadens et leur souhaite la bienvenue.

1. Remerciements Alexandre Tangerini / Isabelle Gabriel

M. le Président annonce que le Conseil communal et le Bureau ont désiré remercier chaleureusement Monsieur Alexandre Tangerini, pour son consciencieux et fidèle travail au sein de l'administration de la Commune d'Attalens

M. le Président exprime au nom du Bureau ses remerciements à Alexandre Tangerini pour son engagement, son enthousiasme et ses idées durant de nombreuses années au service de la collectivité d'Attalens. Il note son professionnalisme à ce poste et sa facilité à communiquer, qui ont rendu plus d'une fois un grand service à la commune.

M. Savoy, syndic, communique, au nom du Conseil communal, que c'est avec une certaine émotion qu'il adresse ses sincères et vifs remerciements à M. Alexandre Tangerini, ancien administrateur communal. En effet, ce dernier a décidé, après presque 10 ans de bons et loyaux services au sein de l'administration communale d'Attalens, de changer d'environnement professionnel. A cette occasion, M. Savoy lui remet un petit présent et lui souhaite plein succès tant dans sa vie personnelle que professionnelle.

M. A. Tangerini remercie chaleureusement l'assemblée en précisant qu'il était très reconnaissant à la Commune d'Attalens de lui avoir donné sa chance et fait confiance. Il souligne tout particulièrement le fait que son activité à Attalens lui a permis de bénéficier d'un réel enrichissement sur le plan des rapports humains.

M. M. Savoy termine son discours en souhaitant également plein succès à F. Besse dans le cadre de sa nouvelle fonction. Il précise aussi que tout le monde est convié à participer et à échanger lors du moment de convivialité prévu à l'issue de la séance.

M. le Président adresse, au nom du bureau et des membres du Conseil général, ses remerciements à Mme Isabelle Gabriel pour son remarquable investissement, son écoute et son dévouement, tant au niveau du Conseil général que du bureau. Il lui remet, à cette occasion, un bouquet de fleurs.

Mme I. Gabriel adresse ses remerciements en précisant que ses activités à la commune ne lui permettent plus d'assumer la fonction de Conseillère générale.

2. Appel

Présents : 26 conseillers généraux

Excusés : MM. Raphaël Richoz, Jérôme Bernard, Dick Perroud, Mme Nicole Bourquin

Sept Conseillers communaux sont présents.

Le quorum étant atteint **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte. Par ailleurs, il précise aussi que M. Sanchez, journaliste à la Liberté, est également excusé.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 3 décembre 2015. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour.

3. Approbation du procès-verbal du 30 juin 2015

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Le procès-verbal n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** soumet ce dernier à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 30 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

4. Projet de fusion : compte-rendu du groupe de travail

M. le Président donne la parole à Mme Luciane Lapierre, Conseillère communale. Celle-ci présente un Powerpoint qui résume les objectifs et les tâches réalisées par le Groupe de travail. Elle précise d'une part qu'à ce jour, les Exécutifs ne se sont absolument pas positionnés sur le thème de la fusion et d'autre part qu'une synthèse de cette enquête pourra être consultée sur le site internet www.attalens.ch dès le mercredi 16 décembre 2015.

Elle indique que les principales attentes de la fusion sont un renforcement du poids de la commune face à l'extérieur, une amélioration des prestations communales, une plus grande attractivité sportive et culturelle. Les trois communes ayant des taux d'imposition disparates, la principale crainte concerne l'augmentation des impôts dans les villages fiscalement plus attractifs.

En conclusion, le groupe de travail recommande aux exécutifs qui sortiront des urnes en février 2016 de poursuivre les démarches en vue d'une fusion des trois communes.

5. Modification du tarif des repas relatif à l'accueil préscolaire (crèche)

5.1. Discussion

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, précise que la demande qui est soumise au Conseil général ne concerne que la question relative à l'augmentation du tarif des repas à la crèche « Les Petits Lions », la grille tarifaire faisant partie du règlement de la crèche communale. Cette proposition s'inscrit dans une logique de recherche d'équilibre des comptes de la crèche. Il précise que la somme de Fr. 6. –, soit Fr. 1. – de plus que l'ancien tarif, sera appliqué, dès janvier 2016, aux parents des enfants concernés, ainsi que dorénavant au personnel de la crèche.

M. Raymond Tinguely demande quel est le prix effectif du repas.

M. Laurent Menoud répond que le prix de Fr. 6. – couvre principalement le coût des marchandises.

Mme Caroline Richoz demande à partir de quel âge les repas sont facturés.

M. Laurent Menoud précise que c'est dès que les enfants sont capables de prendre un repas cuisiné, soit généralement à partir des trotteurs (2-4 ans) et quelques bébés entre 1 an ½ et 2 ans (ce qui représente, dans le budget, environ 13 repas/jour).

M. Guillaume Savoy demande quelle a été la réaction du personnel de la crèche par rapport à l'introduction de nouvelle disposition.

M. L. Menoud répond que cela a été évoqué à l'occasion d'un colloque et que le personnel a tout à fait accepté cette mesure qui est, par ailleurs, déjà pratiquée dans de nombreuses crèches.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

5.2. Approbation

Au vote, la modification du tarif des repas de la crèche communale est acceptée à l'unanimité des 26 membres présents.

6. Modification et approbation du budget d'investissements 2015

6.1. Financement du crédit complémentaire pour la place de jeux « Petits Anges »

6.1.1. Présentation

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, informe que l'objet de la demande de crédit complémentaire concerne la place de jeux inaugurée cet automne. Il précise que cette place est déjà fortement utilisée. Le budget initial était de Fr. 40'000. --, ce chiffre résultait de l'estimation effectuée par le service technique, ainsi que son prédécesseur, le Conseiller communal Roland Besse. Il rappelle que la place de jeux se situe sur du terrain privé (Société coopérative de consommation d'Attalens et environs) et qu'une convention a été signée. Le crédit initial sollicité n'avait pas tenu compte des incidences financières de cette convention, puisqu'en contrepartie des 300 m² mis à disposition, la Commune avait accepté de construire un mur de soutènement. Ce mur sert de support au couvert des places de parc. Aussi, la demande de crédit complémentaire de Fr. 22'686.35 correspond principalement à la réalisation de ce mur.

M. Raymond Tinguely s'étonne qu'il soit nécessaire de remettre une somme de Fr. 20'000. --. Il estime que c'est inadmissible que l'on dépasse de 50 % le budget initial, sans avoir bénéficié d'informations préalables.

M. L. Menoud rappelle qu'il avait déjà signalé qu'il y aurait un surcoût, lors de la séance du Conseil général, du 8 décembre 2014. En outre, il souligne d'une part le fait que la convention n'avait pas encore été signée et d'autre part que le Conseil communal a été tenu informé de cette problématique.

M. Dominique Beaud demande qui s'occupe de l'entretien.

M. L. Menoud indique que cet aspect fait partie de la convention également. Ainsi, c'est le personnel communal qui est chargé de l'entretien des accès et des jeux. Cette aire de jeux a été conçue avec des éléments durables.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

6.1.2. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la commission financière (ci-après CF).

La CF donne son préavis favorable.

6.1.3. Approbation du crédit complémentaire et bouclage du compte

Ce crédit complémentaire de Fr. 22'686.35 est approuvé par 21 voix. Il y a 1 avis contraire et 4 abstentions.

9.2. Bilan annuel « mobilité »

Mme Luciane Lapierre, Conseillère communale, rappelle que la Commission d'énergie avait décidé de placer cette année sous le signe de la mobilité douce. Le Conseil communal avait accepté de financer les kilomètres parcourus par les Conseillers communaux, généraux, ainsi que les membres des commissions à raison de Fr.0.10/km en vélo de route, Fr.0.15/km en VTT et Fr.0.20/à pied.

La Commission de l'énergie a également mis sur pied une journée de la mobilité le 20 septembre dernier. Elle indique que la manifestation précitée a permis de récolter Fr. 1310.–, le parrainage scolaire : Fr. 1'112.–, alors que le parrainage conseillers Fr. 4'198.– Cette récolte de fonds a permis de financer l'acquisition d'une joëlette (fauteuil tout-terrain).

Elle précise que les bénévoles, la marraine de la manifestation (Silke Pan, championne suisse de handbike), les membres de l'association bénéficiaire, seront invités à la manifestation du mérite qui sera organisée en mars 2016. Le chèque sera remis à cette occasion.

9.3. Situation Valtraloc

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, rappelle en préambule que Valtraloc signifie « Valorisation des espaces routiers en traversées de localités ». La remise des travaux de la 1^{ère} étape a eu lieu, la seconde étape a déjà démarré. Grâce à une météo très favorable, les travaux se passent très bien, il y a même une petite avance par rapport au planning initial. Les travaux reprendront, si possible, dès mi-janvier, avec la rénovation d'une conduite d'eau claire et la poursuite de la seconde étape. Les coûts sont contrôlés et maîtrisés. Les travaux vont se poursuivre jusqu'en 2018.

9.4. Informations concernant le Réseau Santé et Social de la Veveyse/EMS

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, informe que tous les services sont recentrés sur l'ancien site de l'hôpital. Ces locaux sont actuellement totalement occupés, il y a, entre autres, les services auxiliaires scolaires, l'EMS du Châtelet et le Centre médical de la Veveyse. Le bâtiment a bénéficié d'une rénovation des fenêtres (env. Fr. 150'000.–). Il précise aussi, qu'il y a des réflexions qui sont en cours concernant l'avenir du site, ainsi que des parcelles sises dans ce secteur stratégique. A ce sujet, la Commune de Châtel-St-Denis est notamment intéressée à l'acquisition d'une parcelle. Les différentes évolutions seraient vraisemblablement étudiées via un partenariat privé-public.

Les deux EMS sont toujours en rénovation. Les projets avancent bien, d'un point de vue financier, ils sont sous contrôle et ils devraient être terminés en 2016.

Aucune question.

9.5. Tarif de l'accueil extrascolaire (AES)

M. André Blunsch, Conseiller communal, rappelle qu'il avait communiqué lors de la dernière séance ce qui avait motivé l'augmentation de tarif avec un prix coûtant de Fr. 14.60/heure. Ce tarif était basé sur les informations à disposition au printemps 2015 (soit 34'000 heures d'accueil).

Malgré l'augmentation du tarif, les inscriptions se sont poursuivies, principalement entre juin et août. Elles ont généré environ 10'000 heures d'accueil de plus à la rentrée scolaire. Ces nouvelles inscriptions ont permis de ventiler les coûts sur un plus grand nombre d'heures et donc de réduire le prix coûtant à Fr. 10.10. Malgré la volatilité très forte des inscriptions, l'objectif est d'utiliser une réserve afin de stabiliser les prix.

Aucune question.

9.6. Mise en route d'un Conseil des parents à partir de 2016

M. André Blunsch, Conseiller communal, informe qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire de cet automne, le CC souhaite mettre sur pied un Conseil des parents afin de remplacer la Commission scolaire, dès début 2016, bien que la loi donne un délai jusqu'en 2018.

En effet, il est important que le 3^{ème} pilier dans la vie scolaire, à savoir les parents, puissent également s'exprimer sur les affaires scolaires. Il est à relever que le Conseil des parents est un organe uniquement consultatif. La première séance devrait avoir lieu fin janvier, début février.

Mme Béatrice Perroud demande qui présidera ce Conseil des parents.

M. A. Blunsch indique que cette tâche lui incombera.

9.7. Informations sur la suite des travaux de l'école

M. André Blunschi, Conseiller communal, informe qu'après avoir reçu le feu vert des autorités cantonales, le chantier de l'école a pu démarrer cet automne. Ces travaux ont commencé par l'aménagement du chemin d'accès à l'entrée provisoire de l'école, puis il y a eu la pose de la porte avec sa rampe d'accès. Ensuite la zone du chantier a été clôturée et les travaux de démolition de l'ancien couvert, ainsi que les excavations ont pu débuter. Ces travaux se sont déroulés sans problème et dans les délais prévus. A ce jour, le radier a été coulé et les premiers murs sont en train d'être montés.

La remise de l'extension est toujours prévue pour avril 2017. Le contrôle des coûts à ce jour démontre le budget alloué est respecté.

Aucune question et aucun divers.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la séance et invite les participants à partager le verre de l'amitié. Il lève la séance à 21h00.

Le Secrétaire :
Florent Besse



Le Président
Guillaume Savoy

